

NOUVELLES

DE L'ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS

MARS 2015 / ASSEMBLÉE DES GOUVERNEURS DU 25 MARS 2015



Le 11 mars dernier, l'UQAM a inauguré le nouveau pavillon de Mode qui accueille, depuis janvier 2015, les activités de l'[École supérieure de mode \(ESM\)](#) de l'ESG UQAM. Ce déménagement représente une étape importante pour l'ESM, qui célèbre son 20^e anniversaire cette année.

RÉUNION DU 25 MARS 2015 (2015-4-AG)

NOMINATIONS

Comité d'éthique et de déontologie de l'Assemblée des gouverneurs

L'Assemblée des gouverneurs a nommé parmi ses membres **M. Pierre Dumouchel**, directeur général de l'ÉTS, au comité d'éthique et de déontologie pour un mandat de trois ans à compter du 30 avril 2015 jusqu'au 29 avril 2018. Également, l'Assemblée a désigné **Mme Sylvie Dulude**, administratrice, présidente du comité.

Conseil d'administration de l'ÉTS

L'Assemblée des gouverneurs a recommandé au gouvernement la nomination de **Mme Malika Habel**, directrice générale du Collège de Maisonneuve, au conseil d'administration de l'ÉTS comme personne provenant du milieu collégial pour un premier mandat de trois ans.

Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)

L'Assemblée des gouverneurs a nommé **M. André Dorion**, vice-recteur aux Affaires administratives et financières de l'UQAM, au comité de retraite du RRUQ comme représentant de la corporation de cet établissement pour un mandat de trois ans, à compter du 17 juin 2015 jusqu'au 16 juin 2018.

Conseil des études

L'Assemblée des gouverneurs a nommé au Conseil des études à titre de membres désignés par le corps professoral, pour un mandat de deux ans, à compter du 25 mars 2015 jusqu'au 24 mars 2017 :

- **Mme Denyse Côté**, professeure à l'UQO;
- **Mme Patricia Michaud**, professeure à l'UQAR.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Politique relative à l'attribution des médailles de l'Assemblée des gouverneurs

L'Assemblée des gouverneurs a adopté une *Politique relative à l'attribution des médailles de l'Assemblée des gouverneurs* qui remplace la directive du même titre.

La médaille de l'Assemblée des gouverneurs souligne la contribution d'une personne aux travaux de cette instance supérieure de l'Université du Québec. Elle est remise annuellement aux récipiendaires par la présidente de l'Université du Québec lors de la rencontre des dirigeants du réseau qui marque la rentrée universitaire.

INFORMATION

L'Assemblée des gouverneurs est informée de la nomination de **M. François Blais** à titre de ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Monsieur Blais a été assermenté le 27 février dernier.

AFFAIRES CONCERNANT L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE

Émission de diplômes

L'Assemblée des gouverneurs a décerné 1762 diplômes à des étudiants de l'UQAC (654), de l'UQAR (45), de l'UQO (474), de l'INRS (7), de l'ÉTS (411) et de la TÉLUQ (171). Depuis la fondation de l'Université du Québec en 1969, l'Assemblée des gouverneurs et le conseil d'administration de l'UQAM, qui délivre les diplômes aux étudiants de cet établissement, ont décerné 609 159 diplômes.

Le Libre accès

Le libre accès, c'est la mise à disposition en ligne gratuite des articles de recherche.

L'Assemblée des gouverneurs est informée des travaux menés par le groupe de travail sur le libre accès composé de doyens de la recherche, de professeurs, de bibliothécaires et de professionnels des établissements du réseau de l'Université du Québec. La présentation a permis aux membres de prendre connaissance des initiatives mises en place dans certains établissements du réseau pour soutenir la diffusion en libre accès.

Rapport intitulé *Rôles et usages des programmes de courte durée et des programmes constitutifs de grade*

Les fiches sur le rapport intitulé *Rôles et usages des programmes de courte durée et des programmes constitutifs de grade* ont été déposées aux membres de l'Assemblée des gouverneurs. Ces fiches sont disponibles sur le site Internet de l'Université à l'adresse suivante : <http://www.uquebec.ca/communications/publications.htm>

AFFAIRES CONCERNANT L'ADMINISTRATION

Adoption des états financiers consolidés au 30 avril 2014 de l'Université du Québec et des établissements

L'Assemblée des gouverneurs a adopté les états financiers consolidés au 30 avril 2014 de l'Université du Québec, des universités constituantes, écoles supérieures et institut de recherche. Conformément à la Loi sur l'Université du Québec, les états financiers seront transmis au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Le financement universitaire

En prévision du dépôt du budget du gouvernement du Québec prévu le 26 mars prochain, la vice-présidente à l'administration a donné des explications sur les mécanismes de financement du système universitaire québécois.